

Le Dispositif Local d'Accompagnement et les GE

↳ L'OBJECTIF DU DLA

Dispositif national créé en 2004, le DLA vise à accompagner les structures d'utilité sociale qui ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois, ou qui ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe, ou qui s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

↳ LE DLA POUR QUI ?

Les cibles prioritaires du DLA sont les associations employeuses de petite et moyenne taille, les structures d'insertion par l'activité économique et les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois.

Les Groupements d'Employeurs sont éligibles au DLA. Certains GE Culture ont déjà été accompagnés dans le cadre du dispositif, tels que le GECA, Musiques Entre 2 Mers, GE Spectacle, Les Gesticulteurs, Mezzanine Admin, Paris Mix Group'Emploi... Les thématiques abordées lors des accompagnements étaient de différentes natures : étude de préfiguration pour la création d'un GE, recherche de financements, organisation interne, définition d'une stratégie de consolidation...

↳ LE DLA C'EST QUI ?

Le dispositif s'appuie sur un réseau de 106 DLA départementaux, portés par des structures associatives aux compétences diversifiées. Vous pourrez trouver leurs coordonnées via l'adresse suivante : <http://www.avise.org/dla>

↳ COMMENT ÇA MARCHE ?



L'**Accueil** est un temps d'échange et d'information avec l'animateur DLA qui permet notamment de déterminer la pertinence d'une intervention. Celui-ci réalise un **Diagnostic partagé** avec la structure qui permet de définir les axes de travail et les objectifs. Un **Accompagnement** est alors mis en œuvre sous la forme d'une ou plusieurs missions de conseils (individuelles ou collectives) réalisées par des prestataires et financées par le DLA. Suite à l'accompagnement, un **Suivi** est réalisé afin de mesurer son impact sur le développement des activités et des emplois dans la structure.

↳ COMBIEN ÇA COÛTE ?

Initié et soutenu par l'État, le Groupe Caisse des Dépôts, le Fonds Social Européen et selon les territoires par d'autres partenaires comme les collectivités locales, le DLA ne représente pas de charge financière pour les structures bénéficiaires (ou un coût résiduel sur certains départements). Par contre, la démarche suppose un investissement en temps.